

REFERENT HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

Code produit : 2HAR / Version v1

FINALITE DE LA FORMATION

Cette formation permet de s'approprier les enjeux de la fonction de référent.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Comprendre ce que recouvrent les notions de harcèlement sexuel, agissements sexistes et de harcèlement moral
- Prévenir : engager des actions de prévention au sein de l'entreprise
- Agir : orienter et accompagner les salariés

PUBLIC CONCERNE/EMPLOI VISE

Depuis le 1er janvier 2019, la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel, prévoit l'obligation de nommer deux référents harcèlement sexuel et agissements sexistes :

- Un référent au sein du CSE (entreprises de plus de 11 salariés)
- Un référent désigné par l'employeur (entreprises de plus de 300 salariés)

PREREQUIS

Aucun

MODALITES

Durée : 7 heures / 1 jour

Type : Présentiel

Méthodes et moyens pédagogiques : Alternance d'apports théoriques et d'échanges, confrontation des expériences des participants, supports numériques

Validation des acquis : QCM, tour de table, observation

Sanction de la formation : Attestation de fin de formation

Profil de l'intervenant : Formateur spécialisé dans les Ressources Humaines

PROGRAMME

❖ Comprendre

• **Approche juridique**

- Les définitions légales du harcèlement sexuel, des agissements sexistes, du harcèlement moral
- Les sanctions disciplinaires et pénales encourues
 - Faute inexcusable de l'employeur
 - Sanctions disciplinaires à appliquer par l'entreprise
 - Sanctions pénales encourues pour un harceleur

• **Approche psychologique du harcèlement**

- Les différents cas de harcèlement
- Repérer les agissements susceptibles d'amener à une situation de harcèlement
- Le processus psychologique du harcèlement
- Profil de harceleur, profil de harcelé ?
- Fausse victime, faux coupable ?

❖ Prévenir : Engager des actions de prévention au sein de l'entreprise

- L'importance de la communication et de l'information
- Sensibilisation du personnel, de l'encadrement : échanges d'idées
- Articulation avec les RPS

❖ Agir : Orienter et accompagner les salariés

- **Les différents acteurs pouvant intervenir** : qui sont les "soutiens" privilégiés dans l'entreprise ou à l'extérieur ? Et les relais : managers, RH...
- **Agir face au harcèlement : que faire quand un cas est décelé ?**
 - Analyser la situation (les signaux d'alarme, l'enquête, les preuves...)
 - Mener un entretien avec la victime et les témoins
 - Le recours à la médiation : techniques et pratique
 - Partage de mesures prises au sein des entreprises

LES + ASFO

Nos responsables pédagogiques et intervenants sont des experts reconnus dans leur métier.

Certification AFNOR selon le référentiel ISO 9001.